



AVRIL 2010



BULLETIN LE SEIZILIEN

Saviez-vous que?

Le conseil municipal a demandé à la MRC des Pays d'en-Haut d'installer des poteaux à l'entrée et la sortie de la piste cyclable sur le chemin du Village empêchant ainsi la circulation des véhicules automobiles sur la piste cyclable.

Une réserve de fonds sera mis en place en 2011 pour l'entretien du Grand quai sur le chemin du Village.

Les employés municipaux seront reconnus cette année, par les vêtements fournis par la municipalité.

Le bureau municipal s'est refait une beauté au couleur de la municipalité.

Le programme PAPA a permis d'identifier des installations sanitaires non conforme, un suivi approprié sera effectué dès le printemps 2010.

Les numéros civiques et les enseignes pour les nouvelles rues seront installés dès que la température le permettra, le tout devrait être terminé à la fin du mois de mai 2010.

CONSULTATION MUNICIPALE

Le conseil municipal a invité les propriétaires du secteur Sud le 7 mars dernier à l'Étoile du Nord, pour une consultation au sujet de l'espace vert, l'accès au lac et l'installation de quai flottants au quai Sud, plus de 23 personnes étaient présentes et se faire entendre.

Le maire Luc Lamond et la conseillère France Robillard Pariseau ont accueilli les recommandations des participants sur cet aménagement. Les travaux devraient débuter au mois de mai et se terminer à la fin de septembre 2010.

Le 13 mars 2010, le conseil municipal a convié des entrepreneurs, des commerçants et les représentants d'organismes locaux pour connaître leur vision de la municipalité pour les prochaines années. Plus d'une trentaine de recommandations ont été apportées. Le résultat de cette rencontre sera présenté prochainement par le conseil municipal. La participation des intervenants a été constructive. Le conseil municipal est heureux d'avoir pris le temps de consulter et de faire partager la vision de la municipalité avec ses proches collaborateurs.

Ces rencontres ont été un succès grâce à la participation active des gens qui ont à cœur les intérêts à faire évoluer la municipalité malgré le nombre d'habitants.

Les services du **Directeur de l'état civil**, disponibles au bureau de Services Québec, à Saint-Jérôme.
500, boul. des Laurentides,
Bureau 1503-C

Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, sauf le mercredi – Ouverture à 9 h.

Il est aussi possible d'obtenir les documents du Directeur de l'état civil en utilisant les services électroniques DÉ-Clic, à l'adresse www.etatcivil.gouv.qc.ca.

Pour obtenir plus de renseignements, composez le numéro 1 877 644-4545.

AVIS aux locataires de quais flottants: Afin de conserver votre priorité, il sera obligatoire en 2011 de compléter le formulaire et fournir tous les renseignements requis, sinon le formulaire incomplet sera retourné, dès sa réception.

Les locataires de **quais flottants** pourront mettre leur bateaux dès le **15 mai** et devront les retirer au plus tard le **18 octobre 2010**. Cette avis sera inscrite sur la facture également, afin de faciliter l'installation et l'enlèvement des quais au printemps et à l'automne. Votre collaboration est nécessaire et souhaitable.

Offre d'emploi étudiant(e)s:

Période du 28 juin au 13 août 2010

Préposé à l'Environnement
14 à 28 heures/ semaine

Commis de bureau
14 à 28 heures/ semaine

Envoyer votre curriculum vitae par courriel, télécopieur ou par la poste. Voir adresses ici-bas.

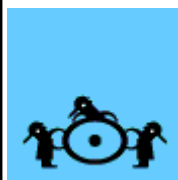
Le bureau municipal sera fermé vendredi le 2 et lundi le 5 avril 2010 pour le congé de Pâques.



UN SERVICE GRATUIT AUX CITOYENNES ET CITOYENS

Parce que la qualité de vie de nos citoyens nous tient à cœur, le conseil municipal s'engage auprès de Mesures Alternatives des Vallées du Nord à offrir un service de médiation...

Pour régler les différends... différemment



Mettre un terme à un différend de façon pacifique ou rétablir un lien de communication qui s'est brisé ou dégradé, n'est pas chose facile. De là l'importance de s'adresser à une équipe comme la nôtre, spécialement formée en médiation et en résolution de conflits. Notre objectif : faciliter les échanges de points de vue, aider à dénouer les impasses et vous accompagner dans le processus pour que les parties concernées trouvent ensemble des pistes de solutions satisfaisantes pour tout le monde.

Consultation, mobilisation, formation et médiation

Il y a bien des façons de prévenir, d'éviter ou de régler les conflits. Mais le plus important, c'est de ne pas attendre que la relation soit à ce point tendue que vous n'avez d'autres recours que les tribunaux. Informez-vous, c'est gratuit!

www.mediationdequartier.ca ou 450-436-6749



Horaire 2010 de l'accès au lac des Seize-Îles

Quai sur la rue Lapierre

Fin avril au 2^e dimanche de juin : vendredi, samedi et dimanche 9h00 à 11h00 et de 15h00 à 17h00

3^e dimanche de Juin à la Fête du travail :

Lundi au Jeudi : 9h00 à 11h00 et de 15h00 à 17h00

Vendredi : 9h00 à 11h00 et de 16h à 20h

Samedi, dimanche et jours fériés : 9h00 à 11h00 et de 15h00 à 17h00

Septembre à l'Action de Grâce : vendredi, samedi et dimanche 9h00 à 11h00 et de 15h00 à 17h00

LA FÊTE DES VOISINS 5 juin 2010

Conseils pratiques pour organiser la fête

L'idée d'organiser une Fête des voisins vous sourit? Excellent! Voici quelques conseils pour vous aider à faire de votre fête un succès :

Préparez la fête en collaboration avec vos voisins. Répartissez-vous les tâches, partagez vos idées, discutez-en. Cette préparation en commun, c'est déjà un peu la fête!

Procurez-vous des affiches et des cartons d'invitations auprès de votre municipalité. Distribuez les cartons d'invitation dans les boîtes aux lettres de vos voisins quelques semaines avant le jour J.

Associez les enfants aux préparatifs. Les enfants adorent les fêtes. Prévoyez des choses avec et pour eux, jeux, animation, musique, etc.

La Fête des voisins c'est simple et chacun fait sa part. Que vous organisiez votre fête sous la forme d'un 5 à 7 ou d'un buffet, une bonne formule est d'inviter les gens à apporter quelque chose à manger et à boire. Mais que ce ne soit pas une condition de participation. Selon la formule que vous choisissez, le carton d'invitation prévoit un espace permettant d'inscrire les détails pratiques liés à la Fête. Pensez aussi à la décoration (guirlandes, ballons, fleurs,...) et à la musique (il y a peut-être des musiciens parmi vos voisins). Mais attention à ne pas importuner les voisins qui ne participeraient pas à la fête; ce n'est pas le jour pour créer des chicanes de voisinage...

Le jour de la fête, faites ressortir l'altruisme en vous, ne soyez pas réservé. Le but est de mieux connaître vos voisins, alors faites les premiers pas et présentez-vous. Les timides vous en seront certainement reconnaissants.

La fête des voisins, c'est des centaines de personnes qui, en simultanément, soulignent l'importance du bon voisinage. Pour qu'on sache que vous faites partie du mouvement, [inscrivez votre fête à www.fetedesvoisins.qc.ca/inscription.html](http://www.fetedesvoisins.qc.ca/inscription.html) et [informez la municipalité de votre participation.](#)

